# 7.5 Opérations spécifiques

#### Essais habilitation BE; HE Essais

- $\rightarrow$  Consistent à :
- s'assurer du bon fonctionnement de l'installation, des sécurités...
- effectuer des réglages
- → Nécessitent en général la mise sous tension mais pas nécessairement la mise en service
- → Un chargé d'essais :
- peut consigner l'installation pour lui-même
- peut avoir une partie ou la totalité du rôle de chargé d'exploitation pour la partie en essai
- peut avoir des exécutants avec lui, habilités à minima B1V ou H1V
- → Les essais peuvent revêtir des réalités très diverses :
- essais de bon fonctionnement à l'issue d'un dépannage
- essais de réception d'une installation
- essais expérimentaux ...

la préparation doit être adaptée à la complexité

- → Le chargé d'essais peut consigner ou déconsigner pour son propre compte, opérer dans le cadre d'interventions générales ou des travaux
- → Pour les essais en laboratoires, sur les plates-formes ou lors de processus de fabrication en série
- l'essai est régi par une procédure de suivi et de contrôle
- une autorisation d'essai doit être remise au chargé d'essais

## Mesurage Habilitation: BE; HE Mesurage

- → Soit inclus dans le cadre des travaux, interventions, opérations spécifiques
- → Soit réalisés par des personnes chargées uniquement de mesurages
- → Les différents mesures mesures de grandeurs électriques ou non électriques réalisées dans l'environnement
- → Le personnel qui procède à un mesurage doit
- identifier les risques et appliquer les mesures de protection
- utiliser les matériels, outillages, vêtements, EPI adaptés
- utiliser du matériel conforme aux normes, adapté aux mesurages et aux tensions (par exemple, les pointes de touches isolées)
- Vérifier toujours le bon état du matériel utilisé

veiller particulièrement au risque de court-circuit

## Risques particuliers des opérations de mesurage

- → Utilisation d'une pince ampèremétrique, respecter l'ordre
- raccordement de l'appareil à la pince ampère métrique
- introduction de la pince autour du conducteur en la maintenant ouverte
- fermeture progressive de la pince
- retrait de la pince avant d'interrompre la continuité du circuit secondaire

l'ouverture et le retrait de la pince est obligatoire pour tout changement de l'échelle

→ Transformateur de courant

interdiction d'ouvrir des circuits alimentés par le secondaire d'un transformateur de courant dont le primaire est sous tension sans avoir court-circuité le secondaire par un dispositif approprié (boîte à bornes d'essai...)

## Vérification BE; HE Vérification

- → Vérifications à caractère réglementaire ou non
- → Ces vérifications consistent à effectuer
  - des examens visuels à partir de schémas et dossiers
  - des contrôles de l'état des installations (conducteurs et raccordements)
  - des contrôles de bon fonctionnement des dispositifs de sécurité, tels que :
    - ♦ les dispositifs de protection différentiel tel que DDR
    - ♦ les dispositifs de coupure d'urgence
    - **♦ l'éclairage de sécurité**
    - ♦ la valeur de l'isolement, de la résistance de prise de terre, de la continuité des conducteurs de protection

Les vérifications à caractère fonctionnel relèvent des ESSAIS

#### Mise en œuvre des vérifications

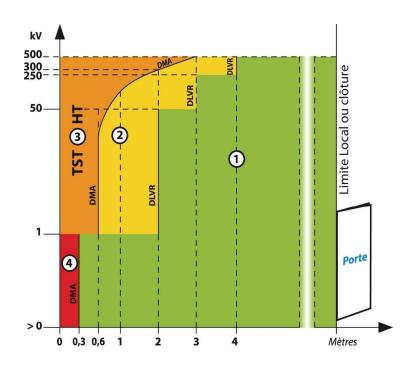
#### Les vérifications peuvent exposer les personnes au risque électrique

- → Le chargé de vérification est autorisé à :
  - pénétrer dans les locaux d'accès réservés aux électriciens (zone 1)
  - ouvrir les armoires et coffrets
  - pénétrer dans la zone 4 en BT (BE Vérification)
  - dans la zone 2 en HT (HE Vérification)



- porter des EPI et des vêtements de travail correspondant à l'environnement
- recevoir une autorisation d'accès du chef d'établissement
- informer des éventuelles anomalies constatées
- s'il crée un risque électrique, il doit assurer sa protection et celle des tiers

Vérifications réglementaires : le chef d'établissement désigne une personne qualifiée pour accompagner le chargé de vérification



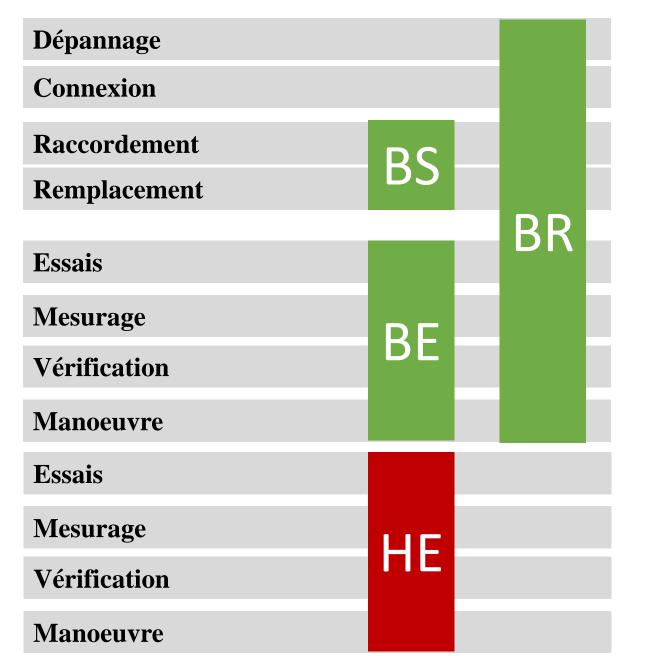
#### Manœuvres Habilitation: BE; HE manœuvre

- → Ce sont des opérations d'ordre électrique pour modifier l'état d'un appareil
- → incluses dans les travaux, interventions ou opérations spécifiques
- → l'opérateur non titulaire d'une habilitation pour opérations d'ordre électrique doit être habilité BE Manœuvre ou HE Manœuvre
- → Les manœuvres d'exploitation peut être réalisées par une personne non habilitée, à condition que :
  - l'appareillage ne soit pas situé dans un local réservé aux électriciens
  - le degré de protection soit IP2X pour la BT
  - le personnel soit formé pour manœuvrer le type d'appareillage concerné

#### Protection pour effectuer des manœuvres

- → Elles peuvent exposer le personnel à des risques de choc électrique ou de court-circuit
- → l'opérateur utilise les EPI et les vêtements de travail adaptés aux situations rencontrées avant, pendant et après la manœuvre
- → En BT et en HTA protection :
  - soit par une poignée isolante
  - soit par le port de gants isolants complétés éventuellement par un tapis isolant
- → En HTB la protection est assurée :
  - par sa mise en équipotentialité en se tenant sur un caillebotis
  - la poignée de manœuvre est reliée électriquement à ce caillebotis
  - La protection des mains est alors assurée par un gant de protection mécanique (gant de cuir)

# Habilitation pour les interventions et opérations spécifiques



DPCC en amont ≤ 63 A

#### Intervention BT chaîne PV: Habilitation BP

- → Uniquement sur une chaîne PV Basse Tension et limitée :
  - au montage et démontage de connecteurs débrochables
  - à la manipulation de modules PV
  - à la connexion des modules à l'aide de connecteurs débrochables
  - à l'exclusion du raccordement de la chaîne à une boîte de jonction.

    pas d'exécutant sous ses ordres
- → Le chargé d'intervention peut :
  - assurer l'installation initiale d'une chaîne PV
  - sous l'autorité d'un chargé d'intervention générale Photovoltaïque
    - mise en œuvre d'écrans opaques
    - nettoyage des surfaces transparentes des modules PV

La formation à l'habilitation BP est conditionnée par la compétence technique nécessaire à l'installation d'une chaîne PV.

## Intervention BT générale PV : Habilitation BR Photovoltaïque

→ Il peut réaliser des interventions BT générales Photovoltaïques

→ Il peut diriger un exécutant

→ Il peut gérer seul une intervention générale Photovoltaïque

→ L'habilitation Photovoltaïque est conditionnée par l'acquisition préalable de la compétence technique nécessaire

La formation à l'habilitation BR est conditionnée par la compétence technique nécessaire aux travaux sur les parties en courant continu d'installations PV 247

## Photovoltaïque Personne non habilitée mais formée

- → Manipulation de tout module PV de tension  $\leq \hat{a}$  60 Vcc
- → Manipulation de modules PV dont l'extrémité des câbles est protégée
  - IP44 pour les installations exposées aux intempéries ou à l'humidité
  - IP2X pour les installations non exposées
- $\rightarrow$  Interconnexion de modules à l'aide de connecteurs débrochables (conformes à la NF EN 50521) sur une chaîne de tension  $\leq \grave{a}$  60 Vcc